



CE FORMULAIRE PERMET DE SOLLICITER : AIDE AUX PARENTS ISOLÉS AIDE À LA GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 4 ANS

Nous vous invitons à nous retourner l'ensemble des documents sollicités ainsi que ce formulaire dûment complété et signé. Les aides sont facultatives, ponctuelles et étudiées au cas par cas. Un seul exemplaire de ce formulaire rempli et signé est suffisant pour solliciter les 2 aides.

Aide aux parents isolés : aide forfaitaire annuelle destinée aux parents isolés de 1 000 € pour le premier enfant et 300 € par enfant supplémentaire avec un plafond de 1 900 €. Aide versée jusqu'au(x) 16^e(s) anniversaire(s) du ou des enfants, ou du/des 26^e(s) s'il(s) poursuivi(ven)t des études.

Aide aux frais de garde d'enfants de moins de 4 ans : aide forfaitaire annuelle de 500 € par enfant accueilli en mode de garde collectif ou individuel. Le montant de l'aide est doublé si le couple cotise au HCR, si le demandeur est parent isolé ou s'il s'agit de jumeaux. La demande doit être reçue au plus tard la veille des 4 ans de l'enfant.

Merci de noter qu'une seule demande est acceptée par année civile et de respecter un délai de six mois minimum entre deux demandes identiques déposées auprès de l'action sociale du régime référencé Prévoyance HCR. Toute demande donnera lieu à une réponse écrite.

CONDITIONS À REMPLIR

Être salarié HCR à la date de la demande et cotiser au régime référencé Prévoyance HCR dans le cadre du contrat de Prévoyance obligatoire souscrit par votre employeur auprès de Malakoff Humanis Prévoyance ou de KLESIA Prévoyance

Ancienneté salarié requise : 6 mois pour les frais de garde et 1 an pour l'aide parents isolés (6 mois sur les 18 derniers pour les saisonniers)

Ne pas dépasser un quotient familial mensuel de 1700 € (revenu brut global de l'avis d'imposition de l'ensemble des membres du foyer divisé par 12 puis par le nombre de parts fiscales)

Formuler une seule demande par année civile et respecter un délai de six mois minimum entre deux demandes identiques déposées auprès de l'action sociale du régime référencé Prévoyance HCR

DEMANDEUR

Nom : Prénoms :
Nom de jeune fille : Date de naissance :
Adresse : Ville :
Code postal : Téléphone domicile : Téléphone portable :
Téléphone domicile : Téléphone portable :
Courriel :
N° de Sécurité Sociale :
Emploi exercé :
Date d'entrée dans l'entreprise : N° SIRET :
Êtes-vous en situation de handicap ? OUI NON
Possédez-vous une résidence secondaire ? OUI NON
Nom de l'entreprise adhérente au régime référencé Prévoyance HCR :
Adresse : Ville :
Code postal :
SITUATION FAMILIALE (cochez la case correspondante et précisez la date) :
Célibataire Divorcé(e) Marié(e) PACS Séparé(e) Veuf(ve) Vie maritale Précisez la date :

CONJOINT - CONCUBIN OU PACS

Nom : Prénoms :
Nom de jeune fille :
Adresse : Ville :
Code postal : Ville :
N° de Sécurité Sociale : Date de décès (le cas échéant) :
Nom de l'entreprise adhérente au régime référencé Prévoyance HCR : N° SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :

ENFANTS À CHARGE

NOM / PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ÉTUDES SUIVIES	ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

MOTIFS ET CIRCONSTANCES DE VOTRE DEMANDE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

DOCUMENTS À FOURNIR

Formulaire rempli, daté, signé et les motifs et circonstances de votre demande renseignés

Dernier bulletin de paie du demandeur

Livret(s) de famille avec mention des parents et de tous les enfants ou actes de naissance de tous les enfants et ou à défaut les pièces d'identité (Carte Nationale d'Identité, titre de séjour, passeport) en vigueur de l'ensemble des membres du foyer

Dernier avis d'imposition de l'ensemble des membres du foyer dans son intégralité

Attestation de paiement CAF indiquant la composition familiale

Relevé d'identité bancaire au nom du salarié

DOCUMENTS À FOURNIR SELON LA SITUATION

Pour les saisonniers, contrats de travail et bulletins de salaire attestant de 6 mois de saison au cours des 18 mois qui précèdent la demande

Si un membre de votre foyer est en situation de handicap, le document de reconnaissance du handicap

Si vous êtes bénéficiaire de la portabilité des garanties prévoyance HCR :

Certificat de travail précisant la date à laquelle a eu lieu la rupture du contrat

Attestation France Travail

Vous êtes parent isolé

À partir du/des 16^e(s) anniversaire(s) de votre ou vos enfant(s), merci de fournir un/des certificat(s) de scolarité

En cas de veuvage, un justificatif de décès du père ou de la mère des enfants

Si vous élevez seul votre ou vos enfant(s), jugement vous octroyant l'exercice de l'autorité parentale (la garde) et fixant le lieu de résidence du ou des enfant(s)

En l'absence de jugement et en cas d'accord amiable entre les parents, fournir impérativement les documents suivants :

1 - Une attestation sur l'honneur datée et signée par les deux parents précisant les modalités de la garde et du lieu de résidence du ou des enfant(s)

2 - Une copie des pièces d'identité des deux parents du ou des enfant(s)

3 - Si vous possédez une résidence secondaire : une copie intégrale de votre dernière taxe d'habitation

En l'absence de contact avec l'autre parent, fournir impérativement les documents suivants :

1 - Une attestation sur l'honneur datée et signée expliquant l'absence totale de contact avec l'autre parent de votre ou vos enfant(s)

2 - Une copie de votre pièce d'identité

3 - Si vous possédez une résidence secondaire : une copie intégrale de votre dernière taxe d'habitation

Vous avez recours à un mode de garde individuel ou collectif pour votre enfant de moins de 4 ans

Justificatifs des frais de garde, merci de fournir l'un des documents suivants selon le mode de garde utilisé :

1 - Factures du mode de garde collectif des trois derniers mois

2 - Bulletins de paie PAJEMPLOI des trois derniers mois

Si l'autre parent de l'enfant concerné par la demande d'aide cotise au régime référencé Prévoyance HCR, merci de joindre une copie de son dernier bulletin de paie

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations transmises via ce formulaire sont destinées au GIE KLESIA ADP en sa qualité de responsable du traitement et pourront être transmises au GIE KLESIA. Vos données sont collectées pour la gestion administrative de votre dossier dans le cadre de notre relation contractuelle. Nous utilisons également vos données en vue de respecter nos obligations légales et réglementaires, en particulier afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et contre la fraude à l'assurance. Les données sont conservées durant toute la durée de l'exécution de votre contrat, puis jusqu'aux termes des délais de prescription légaux. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles, nous indiquer les directives quant à l'utilisation de vos données après votre décès, ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à info.cnil@klesia.fr ou à KLESIA - Service INFO CNIL CS 30027, 93108 Montreuil cedex. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intérêts légitimes ou respecter une obligation légale. Afin de nous permettre de confirmer votre identité en cas de doute, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Nous conserverons une copie de votre pièce d'identité pendant une durée maximale d'un an. KLESIA prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des éléments renseignés sur ce formulaire et des documents transmis à l'action sociale du régime référencé Prévoyance HCR et suis informé(e) qu'il peut m'être réclamé des justificatifs complémentaires afin d'étudier ma demande.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur (en cas d'impossibilité de signature électronique, écrire à la place votre prénom et votre nom pour permettre le traitement de la demande).

Merci de bien vouloir nous retourner ce dossier ainsi que l'ensemble des justificatifs demandés à l'une des adresses suivantes :

Par mail : aides-individuelles-HCR@klesia.fr

en mettant en objet de votre mail votre nom et de votre prénom suivi de / FU (exemple: DURAND Martin/ FU

Par courrier : KLESIA - ACTION SOCIALE HCR - 1-13, rue Denise Buisson - 93554 MONTREUIL CEDEX

Merci de ne pas agraffer vos justificatifs

DÉCISION (CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE)

ACCORD - Montant de l'aide accordée :

REFUS (préciser le motif)

Date

Signature du responsable

